

2008/8717 - MIGRATION DU RESEAU ATM VERS RESEAU GIGABIT ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE - OPERATIONS N°S 60068001 ET 60029048 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS VIDEO (MISSION SÉCURITÉ GLOBALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2004/3405 du 19 janvier 2004 et n° 2005/5267 du 20 juin 2005, vous avez autorisé le lancement par voie d'appel d'offres ouvert pour le réaménagement de la salle d'exploitation du Centre de supervision Urbaine et la réalisation de la migration de réseau ATM vers le réseau Gigabit.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2007 a déclaré l'appel d'offres infructueux et a décidé de relancer le lot en marché négocié.

Suite à la procédure de marché négocié, la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2008 a attribué le marché à la Société groupement NEXTIRAONE / SNEF pour un montant de 335 944,13 € HT, soit 401 789,18 € TTC. »

Vu les délibérations n° 2004/3405 du 19 janvier 2004 et n° 2005/5267 du 20 juin 2005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 8 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché passé avec l'entreprise groupement NEXTIRAONE / SNEF pour un montant TTC de 401 789,18 € ;

- les avenants, les décisions et les actes contractuels s'y référant.

2- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'année en cours, programme 19 « Police et déplacements urbains », AP n° 2005-1, opération 60068001 et AP n° 2003-342, opération 60029048, articles 2158, 2183 et 2184.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE